

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2009

Date de la convocation : 26 janvier 2009

Membres en exercice : 70

Présents : 36

Votants : 36

En début de séance, Monsieur ROCHETTE demande à l'assemblée, qui accepte, de rajouter un point à l'ordre du jour : conditions d'hébergement de la Mission Locale Jeunes Maurienne

1- Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2008

2 – Abattoir Maurienne : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide, sur proposition de la commission consultative de l'abattoir de Maurienne, réunie le 19 janvier 2009, le taux de la Taxe Locale d'Usage à 0.025 €/le kilo de viande abattue à compter du 1^{er} janvier 2009.

3 – autorisation de déplacement pour les agents et les stagiaires du SPM : Pour permettre aux salariés et aux stagiaires du syndicat d'être remboursés de leurs frais de déplacement, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, les autorise à se déplacer dans le département et hors du département selon les besoins du service. Un ordre de mission permanent pour chaque agent sera signé par le Président.

4 – Rivières :

4.1 étude hydraulique sur le secteur du BOCHET : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents valide le nouveau plan de financement de l'étude (ci-dessous) dans laquelle intervient l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il sollicite de l'Etat, du Conseil général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau RMC les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de l'opération.

	HT	TTC	% sur TTC
montant de l'étude (€)	50 000	59 800	100
AERMC	15 500		26
Etat		23 920	40
CG73 (service routes)		5 382	9
SPM dont RTE		5 382	9
RFF		5 382	9
SPM		4 234	7

4.2 relevés topographiques post-crue : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le nouveau plan de financement de la campagne de relevés topographiques (ci-dessous) pour laquelle l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a souhaité s'associer. Il sollicite de l'Etat, du Conseil général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau RMC les subventions les plus élevées possibles pour la faisabilité de l'opération

Montant de l'opération (€)	€ HT	€ TTC	% sur	
			HT	TTC
AERMC	12 710,24		38	32
ETAT	8 362,00		25	21
CG		6 800,00	17	17
SPM		12 127,76	20	30

5 - Portage de l'animation 2009 du Contrat Territorial Emploi-Formation : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, accepte de transférer le portage du CTEF à la Mission Locale Jeunes Maurienne et demande que le Syndicat du Pays de Maurienne soit associé aux différentes instances qui pilotent l'exécution du CTEF : le Comité Opérationnel, l'ITP et les groupes de travail mis en place.

6 – Avancement de grade pour l'agent Laurence DUVERNEY-PRET : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe occupé par Madame Laurence DUVERNEY-PRET en charge du fonctionnement du service « transports scolaires » et de créer un emploi d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en raison de son admission à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade (session 2008), décide conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet et la création de l'emploi d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Il dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2009, chapitre 012, article 64111.

7 – Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents refuse d'accorder l'indemnité de conseil.

8 – convention de financement d'un service de transport scolaire avec la commune de Jarrier : le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer la nouvelle convention tripartite SPM-Conseil général de la Savoie-commune de Jarrier sous réserve que le SPM n'est pas à mettre en place et vérifier les règles de qualité du service et du matériel roulant.

9 – Logement de la Mission Locale Jeunes Maurienne : le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (deux abstentions) accepte de loger gratuitement la Mission Locale Jeunes Maurienne et demande au centre des Impôts Foncier l'exonération de la TF sur ce local.

10 – DOB 2009 : considérant les opérations à poursuivre et les nouvelles à conduire en 2009 (détaillées en séance), les élus du comité syndical optent pour une augmentation d'au moins 6.4% des cotisations 2008 hors évolution naturelle des bases.

Le Comité Syndical demande, par ailleurs, que soit réexaminé, en vue d'une régularisation, la situation administrative relative au terrain sur lequel est implanté le bâtiment de l'IMPRO l'OASIS, propriété de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, et pour lequel le SPM assure la mise aux normes et le gros entretien.